

Les députés votent une cinquième prolongation de l'Etat d'urgence



La prolongation jusqu'au 15 juillet a été adoptée dans la nuit de mardi à mercredi par 288 voix contre 32.

C'est reparti pour sept mois de plus. Dans la nuit de mardi à mercredi, les députés ont largement voté une cinquième prolongation de l'état d'urgence jusqu'au 15 juillet, après les élections présidentielles et législatives. Alors que la menace terroriste devrait être encore plus prégnante en période électorale, la mesure a été adoptée par 288 voix contre 32, et cinq abstentions. Le Sénat doit désormais valider cette prolongation, jeudi.

A l'Assemblée, la très grande partie de la majorité et de l'opposition ont voté pour. Toutefois, des contestations sont venues du Front de gauche et des écologistes. Quelques députés républicains ont également voté contre, à l'instar de Pierre Lellouche, pour lequel "l'état d'urgence n'a pas permis d'empêcher des attentats". Quelques tensions sont également apparues durant la soirée, à propos de la durée des assignations à résidence.

Bruno Le Roux, tout récent ministre de l'Intérieur, a estimé que "pèse aujourd'hui sur la France un risque terroriste d'un niveau extrêmement élevé", rappelant que les services français ont déjoué "pas moins de 13 attentats, impliquant une trentaine d'individus".

Avec cette prolongation, la France en sera à 20 mois d'état d'urgence ininterrompue. Ce délai constituera la plus longue période depuis la création de ce régime d'exception pendant la guerre d'Algérie.

[>>>> A LIRE AUSSI : Pourquoi la prolongation de l'état d'urgence ne sert plus à rien d'autre qu'à de la com' politique](#)